



Version I du 30 septembre 2005

**Remarque préliminaire :**

Il convient de consulter la notice explicative préalablement à toute utilisation de ce modèle de licence !!! Certaines mentions XXX doivent notamment être complétées compte tenu de la notice.

Licence n°

XXX, le...

**Entre**

....,

Adresse

Représenté par ..., fonction ...

Ci après dénommé « le concédant » ;

**Et**

....,

Adresse ...

Numéro d'entreprise (BCE) .....

Agissant valablement par ..., fonction ...

Ci après dénommé « le bénéficiaire de la licence »;

Vu la demande formulée le....., il est convenu et accepté ce qui suit :

Article 1er. Objet de la licence

La présente licence autorise le bénéficiaire à procéder à la réutilisation des données et/ou des documents [suivants XXX], qui sont repris de la base ou des bases de données administratives XXX, en vue de l'utilisation suivante par le bénéficiaire de la licence XXX. L'utilisation des documents par le bénéficiaire poursuit l'objectif suivant : XXX

Toute utilisation autre que celle prévue à l'alinéa précédent est soumise, préalablement, à renégociation de la licence ou à la conclusion d'une nouvelle licence.

L'octroi de la présente licence n'accorde aucun droit à l'exclusivité de la réutilisation.



## Article 2. Période

La présente licence est conclue pour une période de XXX mois, commençant le XXX et se terminant le XXXX.

Moyennant l'accord des parties, elle peut-être prolongée ou renouvelée.

## Article 3. Obligations du bénéficiaire de la licence

Le bénéficiaire de la licence s'engage notamment à [respecter une série de clauses conditionnant l'octroi, la transmission, la réutilisation et la transparence des documents et/ou des données qu'il a demandés. La notice propose des catégories de clauses à prévoir dans la licence à titre exemplatif.]

- XXX
- XXX

## Article 4. Obligations du concédant

En contre partie, le concédant est tenu, sous réserve de cas de force majeure, notamment de [respecter les clauses relatives à l'octroi et à la transmission des documents et/ou données qu'il accorde. La notice propose des catégories de clauses à prévoir dans la licence à titre exemplatif.]

- XXX
- XXX

## Article 5. Modalités financières

Le bénéficiaire de la licence obtient les données et/ou documents à titre gratuit.

### **Ou**

Le bénéficiaire obtient les données et/ou documents contre paiement d'une redevance calculée comme suit :...

[Un état financier ou une facture] sera délivré[e] au bénéficiaire selon les échéances de la livraison des données et /ou des documents convenues.

Le montant dû est payable dans les XX jours de [l'état ou de la facture] et doit être versé au compte bancaire XXX-XXXXXXXX-XX, ouvert au nom de XXXXX, XXXXX, XXXX.

En cas de non-paiement à la date d'échéance de [l'état ou de la facture], un intérêt de XXX % par mois sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable par le bénéficiaire de la licence au profit du concédant.



## Article 6. Cession de la licence

La présente licence, en tout ou en partie, ne peut faire l'objet d'une cession.

### Ou

La présente licence peut faire l'objet d'une cession, moyennant autorisation écrite du concédant ainsi que mention dans la licence, ou dans un avenant, de l'identité et des coordonnées du cessionnaire, des motifs et des conditions de la cession.

## Article 7 Sous-traitance et intervention de tiers

Le bénéficiaire de la licence doit demander au concédant, préalablement, l'autorisation écrite de sous-traiter la réutilisation des données et/ou des documents mis à disposition en vue de la réutilisation.

Le bénéficiaire de la licence prend les mesures adéquates pour que tout sous-traitant éventuel et/ou toute autre personne qui auraient accès aux données et/ou documents mis à disposition en vue de la réutilisation, s'engagent, notamment par écrit, pour ce qui les concerne, à respecter tous les termes de la présente licence.

## Article 8. Fin de la licence

8. 1. La présente licence prend fin de plein droit à la date fixée à l'article 2, sauf prolongation ou renouvellement.

8.2. Chaque partie peut mettre fin à la présente licence, sans aucun préavis et sans intervention d'un juge, en cas de violation grave et manifeste dans le chef de l'autre partie des obligations mentionnées aux articles 3 et 4 de la présente licence.

Sont notamment considérés comme constitutifs de violations graves et manifestes :

- XXX
- XXX

8.3. Le concédant a le droit, sans être redevable d'aucune indemnité, de mettre fin à la présente licence à tout moment :

- si le bénéficiaire de la licence vient à cesser ses activités, ou s'il est mis en liquidation ou s'il est déclaré en état de faillite ;
- si l'intérêt général le requiert.

8.4. Le concédant a le droit de suspendre ou de mettre fin à la présente licence à tout moment, et, sauf cas de force majeure, moyennant le paiement d'une indemnité, si pour des raisons techniques ou d'opportunité, la mise à disposition des données et/ou documents visés à l'article 1er de la présente licence n'est plus possible, à titre provisoire ou définitif.

Le concédant peut également accepter, à la demande motivée et justifiée du bénéficiaire de la licence, de suspendre ou de mettre fin à la présente licence.



### Article 9. Responsabilité

Le concédant, par l'octroi de cette licence, décline toute responsabilité par rapport au bénéficiaire de cette licence et/ou aux tiers à ce contrat, à la suite de dommages qu'ils pourraient subir du fait de la réutilisation, correcte ou incorrecte, faite par le bénéficiaire de la licence des données et/ou documents faisant l'objet de la présente licence.

### Article 10. Droit applicable et recours

Cette licence est soumise aux lois belges.

[Un recours devant la Commission d'accès aux documents administratifs (C.A.D.A.) est notamment ouvert à l'encontre d'une décision de retrait de licence ainsi qu'en cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses de la licence.

Le recours doit être introduit auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de XXX jours à partir soit de la notification de la décision soit de la constatation du ou des manquements.

Le recours doit être introduit dans la forme suivante XXX ainsi que dans le délai de XXX à partir de XXX.]

Tout autre contentieux concernant la licence relève de la juridiction des Cours et tribunaux de l'arrondissement de XXXX..

Etabli en XXX exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu un exemplaire de la présente licence.

Pour le bénéficiaire de la licence

Signature

Pour le concédant

Signature